

Remboursement des frais des Comités Mérites et Stages 2009

Mérites régionaux, inter-régions et Benoît Cicé :

- remboursement des frais réels sur facture. Les recettes ne sont pas à déduire (droits d'engagements des enfants, participation du club du joueur)
- remboursement des frais d'un accompagnateur pour 7 enfants
- Le remboursement sera plafonné à 70 € par jour et par enfant et par accompagnateur (jour d'entraînement et de compétition).
- **Joindre les factures** dans tous les cas.

Si le Comité envoie le Pro entraîneur, la Ligue le considère comme un accompagnateur, et c'est au Comité de le rétribuer (base préconisée de 190 € par jour). Il n'est pas indispensable d'avoir les 6 entraîneurs des Comités pour une compétition de 30 enfants si la Ligue envoie l'entraîneur de Ligue.

Les déplacements sont coordonnés par les Comités et à restent à leur charge. Faire appel éventuellement à des parents volontaires. S'il faut louer un véhicule il reste à la charge du Comité. Demander une participation aux enfants déplacés. La Ligue ne déduira pas cette recette de la facture.

La Ligue par l'intermédiaire de PGA Centre verse directement aux Pros un forfait de 160€/jour pour leur frais de participation au Pro-Am des Jeunes, à la Benoît Cicé et aux Coupes du Centre (compétitions organisées par la Ligue). Ce n'est pas aux Comités de le faire

Stages et Mérites départementaux

- 6 stages par Comité dans le département, d'une journée, échelonnés sur l'année.
- La Ligue prend en charge le repas de midi et le salaire du Pro (190 €/jour). Déduire la participation des stagiaires.
- 1 stage régional extérieur pour préparer une compétition extérieure au département (Inter régions ou Golf National)
- 3 Mérites départementaux (ne donnent pas lieu à remboursement de la Ligue ou des Comités)

Le Comité départemental règle le Pro et envoie la facture à la Ligue seulement pour les stages départementaux.

Dans le cas des Mérites, insister sur une participation financière des clubs qui vous envoient des enfants. A part la Benoît Cicé il s'agit de compétitions en individuel.

Demande de règlement à la Ligue du Centre, Golf de La Picardière, 18100 VIERZON, dans les 2 mois qui suivent la prestation et dans tous les cas avant le 15 décembre. Joindre impérativement la liste des enfants ayant participé avec la date et le lieu du stage.

Rétribution de base des Comités 1200 €, et 2000 € pour le Loiret après réception des comptes 2008.

Championnats de France et toutes compétitions individuelles.

Le transport est à la charge du joueur. Les enfants transportés par la Ligue (Jumpy) seront redevables de 1€ par tranche de 20 kms.

Les enfants sont pris en charge par la Ligue sur le Golf. Aux championnats de France, la Ligue demandera une participation de 20€/jour aux enfants qui ne passent pas le cut.